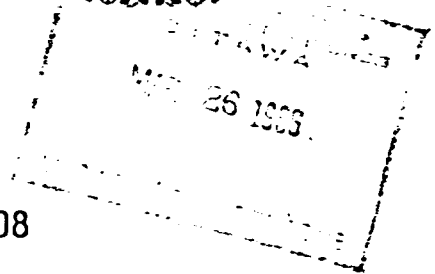


STATEMENT DISCOURS

MINISTER
FOR
EXTERNAL
RELATIONS

MINISTRE
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES



86/08

Déclaration de l'honorable
Monique Vézina, ministre
des Relations extérieures,
sur la situation en Haïti

OTTAWA

Le 3 février 1986

AIDE CANADIENNE À HAÏTI

L'aide canadienne à Haïti a été soigneusement conçue de manière à garantir qu'elle ne soit pas sujette à des abus. Elle est liée avant tout à des considérations d'ordre humanitaire et vise ainsi à alléger l'extrême pauvreté de la majorité de la population haïtienne. À cette fin, l'ACDI a retenu trois axes d'intervention prioritaires:

- 1) l'aide aux "populations démunies", où l'objectif est de contribuer au renforcement des capacités d'auto-développement de certains groupes-cibles ruraux et urbains;
- 2) l'appui institutionnel, qui vise à collaborer aux réformes institutionnelles nécessaires au développement du pays;
- 3) le secteur "énergie", qui a pour objet d'aider à la satisfaction des besoins en énergie d'Haïti, notamment d'étendre l'accès à l'énergie électrique aux régions rurales et villageoises, où vit la majorité de la population.

Trois canaux principaux d'interventions sont utilisés pour mettre en oeuvre le programme de coopération canadien:

- 1) le programme bilatéral, ou de gouvernement-à-gouvernement, dont les déboursés en 1984-85 ont atteint 4.4 millions \$;
- 2) le programme des Organisations non gouvernementales (ONG), avec des déboursés de 3.4 millions \$, au profit de 240 projets. À ce montant, il faut ajouter 500,000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire du programme bilatéral pour le financement de projets de type "d'action convergente" gérés par des ONG;
- 3) le programme de coopération industrielle, qui vise à appuyer des initiatives prises par des entreprises canadiennes en vue d'éventuelles opérations en Haïti, en association avec des firmes haïtiennes, et pour lesquelles les firmes canadiennes ont reçu 93,000 \$ en 1984-85 pour des études exploratoires ou de faisabilité.

Il est à souligner qu'aucune somme d'argent allouée par le programme d'Haïti à l'exécution de projets bilatéraux ou de gouvernement à gouvernement, ne transite pas les autorités haïtiennes, et que tout dollar dépensé fait l'objet de vérifications poussées. Ainsi, il est possible d'affirmer catégoriquement qu'aucune somme d'argent du programme de coopération bilatéral n'a pu être consacrée par le gouvernement d'Haïti à l'achat d'armements.

En effet, bien que l'exécution des projets financés par la voie du programme bilatéral fasse l'objet d'un protocole d'entente entre les gouvernements du Canada et Haïti, elle est sans exception confiée par contrat à une agence d'exécution canadienne qui devient alors responsable de l'atteinte des objectifs du projet et de la gestion serrée des ressources humaines, matérielles et financières consacrées à sa réalisation.

D'autre part, un rôle important est accordé aux ONG dans le cadre du programme de coopération canadien en Haïti. Ainsi, au cours de 1984-85 près de 42% du budget total d'aide canadienne a été alloué au financement de projets exécutés par des ONG, reconnaissant par le fait même le rôle important qui leur est accordé dans la mise en oeuvre de projets d'aide aux populations démunies, particulièrement ceux visant à contribuer à la satisfaction des besoins essentiels.

La ministre des Relations extérieures, l'honorable Monique Vézina a fait la déclaration suivante au sujet de la situation en Haïti.

"Le gouvernement du Canada reste préoccupé par la situation en Haïti. Les nombreuses manifestations du peuple haïtien contre le gouvernement en place ont précipité l'état de siège et l'atmosphère de tension qui prévaut présentement dans ce pays. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ce peuple appauvri manifeste son mécontentement à l'endroit des actions de son gouvernement. Nous partageons ce souci. Nous sommes inquiets du refus du gouvernement haïtien de prendre les actions nécessaires pour empêcher les actions indisciplinées, abusives et violentes, de la milice.

Les préoccupations principales du Canada à l'heure actuelle à l'égard d'Haïti se rapportent au bien-être et aux droits de la personne de même qu'à la sécurité des 2,000 Canadiens qui résident en ce pays. Notre ambassade surveille de près la sécurité des Canadiens et il n'y a pas de raison de croire qu'ils courent un danger immédiat.

Le Canada ne suspendra pas son aide à Haïti. Cette décision n'est en aucune façon reliée à nos vues sur le gouvernement haïtien actuel mais est basée exclusivement sur le besoin urgent et continu qu'a le peuple haïtien d'assistance. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère de l'ouest. C'est un pays où des Canadiens du secteur volontaire et les Églises sont actifs depuis plusieurs années".